



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public



CFPPA-UFA
Centre de Formation Professionnelle et de
Promotion Agricole
57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex
Siret : 193 818 192 00026
Numéro d'activité : 82.38.P000838
Tél : 04 74 20 44 66
Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr
Site internet : www.formagri38.fr

Formation SST

« Sauveteur Secouriste du Travail »



SECTEUR TRANSERSAL

Objectifs de la formation

La finalité de la formation est d'acquérir des compétences sur :

- > Les gestes de premiers secours
- > La préparation de l'intervention des secours extérieurs
- > La prévention des risques en entreprise

Cette formation permet aux entreprises de répondre à leurs obligations en matière de premiers secours.

Organisation de la formation

Le CFPPA organise des formations SST en groupe. Les dates prévisionnelles de formation vous seront communiquées sur demande. Le centre peut également être prestataire pour un groupe déjà constitué.



TAUX RÉUSSITE : Validation de 100 %
des candidats



INSERTION : Sans objet



SATISFACTION 2020 : Pas de candidat
SATISFACTION SUR 2 ANS : 8/10



DUREE
> 14 heures (formation initiale)
> 7 heures (formation recyclage)



EFFECTIF
> 6 à 10 personnes



PROCHAINE SESSION
> Tout au long de l'année

DELAIS D'ACCES

> Minimum 7 jours après obtention
du financement



CONTACT
> christelle.jousse@educagri.fr
> agnes.faure1@educagri.fr

Programme de la formation

Les principaux points qui sont évoqués lors de la formation sont :

La formation initiale (14 heures):

- > Rechercher les risques persistants pour protéger
- > De « protéger » et « prévenir »
- > Examiner la victime et faire alerter
- > Secourir

La formation recyclage (7 heures) :

Programme identique

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA s'appuie sur les exemples et pratiques des participants afin de construire la progression et de favoriser l'échange.

Pré-requis et conditions d'admission

> Il n'y a aucun prérequis pour l'entrée en formation.

Les candidats doivent :

- > Contacter obligatoirement notre établissement.
- > Avoir déposé auprès du CFPPA un dossier de candidature (à télécharger sur notre site web ou à demander toute l'année au cfppa.cote-st-andre@educagri.fr - 04 74 20 44 66) ; votre demande sera enregistrée et notifiée par mail avec accusé de réception dans les 5 jours ouvrés.

Un formateur vous contactera afin de définir la formation qui vous est nécessaire, convenir de la date de votre formation et appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement. Ces démarches peuvent être engagées tout au long de l'année. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

Tarifs et conditions financières

- > Entre 15 et 30 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

Obtention de l'attestation

- > Après réussite du Q.C.M., et réussite de l'épreuve de mise en situation pratique, le centre de formation délivre des certificats de sauveteurs secouristes aux stagiaires.

